

Musicien intervenant en milieu scolaire

Le diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI) est préparé par les CFMI (Centres de formation des musiciens intervenants) et les IFMI (Instituts de formation des musiciens intervenants), créés conjointement par les Ministères de l'éducation nationale et de la culture. Il permet d'être candidat à des emplois créés par les collectivités locales : régions, départements, communes. Les titulaires du DUMI, amenés à travailler au carrefour de diverses institutions ou structures culturelles (écoles de musique, associations, scènes nationales,...) sont officiellement agréés par le Ministère de l'éducation nationale pour intervenir à l'école élémentaire et préélémentaire. La fonction publique territoriale prévoit un statut pour les titulaires du DUMI et du DE : Assistant spécialisé d'enseignement artistique.

9 CFMI ou IFMI rattachés à une université préparent en deux ou trois ans au métier de musicien intervenant.

Les plus proches sont situés à Lyon et en Alsace :

CFMI Lyon

80 boulevard de la Croix Rousse - BP 4371 - 69242 LYON Cedex 04

tél : 04 78 29 07 21 - fax : 04 78 39 31 75

cfpmlyon.free.fr/cfmi.htm

CFMI Strasbourg

1 rue Frœlich - 67600 SELESTAT - tél : 03 88 92 34 44 - fax : 03 88 92 03 07